réalité de fonctionnement modeste de communautés politiques. Il est bon de lire à propos des finances publiques que les situations dramatiques ne sont pas la règle et que les magistrats financiers grecs avaient une gestion responsable de l'argent de la cité et des dieux, fidèles en cela à la règle exprimée par le Pseudo-Aristote (*Économique*, II, 1, 6), selon laquelle les dépenses ne doivent excéder ce qu'on a. Les trésoriers athéniens qui placèrent de façon aventureuse l'argent d'Athéna à fins d'enrichissement personnel étaient une exception. La mise en perspective de l'évergétisme et des liturgies est utile pour avoir une juste idée du fonctionnement de la cité et de la façon dont elle prévoyait ses dépenses. Les analyses minutieuses des documents relatifs aux achats de blé par les cités permettent de comprendre que le but n'était pas un traitement social de la pauvreté, mais l'affirmation en cette occasion de l'unité de la cité, comme c'était le cas lors des distributions de viande ou de vin à l'occasion des fêtes. En étudiant les inscriptions relatives aux caisses sacrées et publiques, L. Migeotte montre de façon claire que si l'assemblée du peuple devint à l'époque classique l'autorité suprême, on ne peut parler de sécularisation. Le souci du concret se manifeste aussi dans les articles qui touchent à des questions de numismatique où les opérations pratiques sont bien prises en compte avec tout ce qu'elles impliquent. Avec ce recueil, L. Migeotte fournit un riche compagnon de son excellent petit manuel sur l'économie grecque. Le titre du dernier article (« Les finances grecques au-delà du primitivisme et du modernisme ») résume la position d'un savant soucieux du document, éprouvant de la sympathie pour les Grecs du passé dont il reconstitue la vie en communautés civiques. Anne JACQUEMIN

Neville MORLEY, *Trade in Classical Antiquity*. Cambridge, University Press, 2007. 1 vol. 15 x 23 cm, XIV-118 p. (KEY THEMES IN ANCIENT HISTORY). Prix : 40 £ (relié) ; 15.99 £ (broché). ISBN 978-0-521-63279-9 ; -63416-8.

Ce petit manuel de la célèbre collection « Key Themes in Ancient History » se propose de dresser une synthèse sur la notion de commerce antique et sur les différentes manières de dépasser les préjugés que, pendant longtemps, les historiens ont développés à son propos. Loin de s'en tenir aux conceptions finleyennes, l'auteur participe de ce grand mouvement historiographique récent qui tente de donner une juste place aux transactions commerciales dans les sociétés de l'Antiquité, sans nécessairement réhabiliter les positions dépassées des modernistes. Partisan de la New Institutional Economics sans jamais néanmoins se départir d'un certain regard critique, l'auteur parvient aussi à discuter les positions de P. Horden et N. Purcell et à souligner leur richesse comme leurs limites. En indiquant combien les activités de commerce étaient impliquées dans des débats plus larges comme le débat politique, religieux ou social, N. Morley en expose la nature et l'importance en se fondant sur des concepts clefs qui structurent ses chapitres : l'écologie, la consommation, les marchés, le rapport à la morale, les institutions, enfin les limites qui ont empêché les économies antiques d'atteindre un degré de globalisation développé dans les échanges. Nanti d'un essai bibliographique en fin de parcours, ce court volume est une excellente introduction à l'histoire économique de l'Antiquité telle qu'elle se pra-

tique aujourd'hui, frottée aux théories et aux débats récents, mais toujours soucieuse des sources et des conditions critiques de leur exploitation. Francis PROST

Darel Tai ENGEN, *Honor and Profit. Athenian Trade Policy and the Economy and Society of Greece, 415-307 B.C.E.* Ann Arbor, University of Michigan Press, 2010. 1 vol. 16 x 23,5 cm, XI-400 p. ISBN 978-0-472-11634-8.

Sous un titre (et surtout un sous-titre) ambitieux, le propos de ce livre est en fait plutôt modeste : analyser, sur une période d'un peu plus d'un siècle, les services de nature commerciale que différentes personnes ont rendus aux Athéniens et les honneurs et privilèges que la cité leur a octroyés en retour. Dans la plupart des cas, ces hommes ont contribué à l'approvisionnement de la cité, surtout en grain, et tous ont été traités, à des degrés divers, comme des bienfaiteurs. Sauf quelques-uns d'entre eux dont l'identité nous échappe à cause du mauvais état des inscriptions, tous étaient des étrangers, parmi lesquels plusieurs rois (de Macédoine et du Bosphore Cimmérien) et le satrape de Mysie Orontès. L'auteur tient compte du fait que tous n'étaient pas des commerçants, donc que les intérêts de leurs échanges avec Athènes n'étaient pas identiques et que les privilèges qu'ils ont reçus n'avaient pas tous la même portée, mais il a tendance à mettre tout le monde sur le même pied. Il a retenu trente-quatre témoignages, littéraires et épigraphiques, dont il donne les textes avec traductions, commentaires et tableaux récapitulatifs dans des appendices très commodes, qui occupent le dernier quart du volume, et il termine en expliquant les raisons qui l'ont amené à exclure seize cas. L'étude des textes forme le cœur du livre (*Analysis*) et porte tour à tour sur les services rendus, les personnages honorés, le vocabulaire des honneurs, les honneurs eux-mêmes et les privilèges. L'auteur distingue donc entre les honneurs (éloge, proxénie et évergésie, couronne, statue, invitation au Prytanée, siège d'honneur, stèle inscrite) et les privilèges (asylie, atélie, droit de propriété, assimilation aux citoyens quant au service armé et au paiement de l'*eisphora*, droit de cité), ce qui est passablement arbitraire dans la mesure où les deux aspects étaient intimement mêlés dans la plupart des cas. Ses analyses sont approfondies et même minutieuses. Il montre une bonne connaissance des textes et des institutions qu'ils évoquent. Mais il apporte peu de nouveautés, car les témoignages sont bien connus et ont été étudiés depuis longtemps, de même que les institutions sur lesquelles il fait le point. Il considère ses trente-quatre textes comme un échantillon représentatif, alors que cette moisson n'est pas très abondante et présente deux inconvénients : les témoignages littéraires dont nous disposons, notamment les plaidoyers, sont plus nombreux au IVe siècle qu'au Ve ; la décision de la cité de faire graver dans la pierre ce type de décrets honorifiques a évolué durant la période. Il en découle qu'un bon nombre de décisions du même genre n'ont laissé aucune trace, notamment pour le Ve siècle. En outre, plusieurs inscriptions sont si fragmentaires que les services rendus n'y apparaissent que par déduction ou hypothèse et que plusieurs restitutions, que l'auteur a tendance à accepter telles quelles, y sont douteuses, voire franchement contestables, par exemple dans ses n° 4 (*IG* I^3, 182, lignes 7-8) et 14 (II^2, 423, lignes 13-14). Il est donc délicat d'en tirer des conclusions assurées. L'ensemble illustre évidemment les préoccupations de la cité pour son approvisionnement en